

Pour que Vivent nos langues

Fer unseri Mùettersproch elsassish-ditsch ein Elsass - Evit ma vevo ar brezhoneg hag hor yezhoù all - Euskara bizi dadin - Per que visqui la llenga catalana - Per ch'ella campi a lingua corsa - Per far viure la lenga occitana - Pè fâre erbyolâ le savoyâr.

Le Conseil Constitutionnel, saisi par le Président de la République, a décidé le 15 juin 1999 que la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe était contraire à la Constitution française. Ainsi :

- Malgré la **demande démocratique**, largement exprimée dans les territoires et les communautés concernés, soutenue par l'opinion publique dans toute la France (**82% de la population favorable à la ratification de la Charte**),
- Malgré le constat d'un **péril évident de disparition** pure et simple, à plus ou moins long terme, de la totalité des cultures régionales ou minoritaires sur le territoire français,
- Malgré l'impérieux besoin de doter les nombreuses langues et cultures pratiquées en France de **droits** et de **moyens** pour assurer leur pérennité et leur épanouissement,
- Malgré la souffrance de ceux qui, individus, communautés et peuples, vivent la perte de leur identité comme une **injustice insupportable**,
- Malgré le **dynamisme culturel, économique et social** qui s'exprime à partir d'identités assumées sans complexe et sans xénophobie, dans l'échange et le partage,
- Malgré la **construction européenne** qui place au cœur des libertés fondamentales de l'Union le respect de la diversité culturelle, comme l'affirme désormais sa devise : " L'unité dans la diversité ".

L'Etat refuse de ratifier la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires qu'il a pourtant signée le 7 mai 1999 à Budapest

Ce refus, décidé **sous la contrainte d'une constitution** largement dépassée par les évolutions européennes, est inacceptable. Il met en cause le principe même de démocratie en bafouant la volonté populaire.

Ses conséquences sont sensibles partout : entraves aux filières d'enseignement bilingues, carence des médias du service public, disparition des pratiques culturelles.

**Pour renverser cette situation aux conséquences désastreuses et irréversibles,
il faut nous mobiliser.**

Les objectifs sont simples :

- **que la France modifie sa Constitution,**
- **qu'elle ratifie la Charte Européenne des Langues régionales ou Minoritaires,**
- **qu'elle décide de politiques adaptées et efficaces, telles qu'elles ont été mises en œuvre ailleurs en Europe, pour assurer enfin l'avenir des langues et cultures présentes sur son territoire.**

Le **moyen** que nous proposons pour cette mobilisation est le **recueil de "chèques-pétitions"** d'un montant symbolique de 10 francs (ou 1,50 euros). Pour cela, une association a été créée : "**Pour que vivent nos langues**".

Des dizaines de milliers d'entre nous, et même davantage, peuvent répondre à cet appel. Notre poids sera alors déterminant pour amener les élus, présents et futurs, à faire enfin les réformes nécessaires.

**Merci de soutenir cette mobilisation fondée sur les principes essentiels
de toute vie démocratique : citoyenneté, responsabilité et détermination.**

NOM, Prénom :

Fonction et responsabilité (éventuellement) :

Adresse :

Accepte de faire partie du comité de parrainage : oui – non

Signature :

Pour attester votre accord, adressez, avec ce bulletin, un chèque de 10 francs ou 1,50 euros à "Pour que vivent nos langues", 46, rue Branda 29200 BREST - Tél : 02 98 46 15 26. Fax : 02 98 46 22 73.